

**PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBERVAL**  
**LE 17 DÉCEMBRE 2007 (31)**

---

---

Assemblée générale du Conseil de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007, à 20 h 30, étant l'ajournement du 3 décembre 2007.

PRÉSENCES : Monsieur le Maire Michel Larouche, Madame et Messieurs les conseillers : Michèle Claveau, Jocelyn Bouchard, Gilles Otis, Rémy Leclerc et Serge Hudon

ABSENCE : Le conseiller M. Gilles Veilleux

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Michel Larouche.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le temps mis à la disposition de la population pour la période de questions n'est pas utilisé.

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2007-660**

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit accepté avec la modification suivante :

On modifie :

13.3 Félicitations aux organisateurs du Noël de tout le monde

On ajoute :

13.4 Vœux à l'occasion des Fêtes

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2007**

**2007-661**

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le procès-verbal de l'assemblée générale du 3 décembre 2007 soit accepté sans modification.

**1.0 DIRECTION GÉNÉRALE**

**2.0 SERVICES FINANCIERS**

**2007-662**

**2.1 ACCEPTATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu unanimement, que les comptes de la Ville

de Roberval soient acceptés et payés selon la liste fournie en date du 13 décembre 2007 :

–	Fonds général.....	324 939,97\$
–	Règlement 2007-23 .....	1 868,09\$
–	Règlement 2007-30 .....	<u>6 675,31\$</u>
	TOTAL .....	<u>333 483,37\$</u>
	TOTAL SALAIRES PAYÉS NOVEMBRE 2007 .....	<u>282 855,68\$</u>

2007-663

**2.2 ACCEPTATION DES MAUVAISES CRÉANCES**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval accepte les mauvaises créances de l'année 2007 pour un montant de 21 256,60\$ incluant un montant de 3 919,72\$ en intérêts, suivant la liste préparée et produite comme document comptable.

*(POSTE : 02-190-00-940)*

2007-664

**2.3 AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE / AFFECTATION DE LA RÉSERVE POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS PROVENANT DU SURPLUS RÉSERVÉ AUX OPÉRATIONS COURANTES 2007 (FONDS GÉNÉRAL)**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise la trésorière à affecter la réserve financière de 156 250,00\$ pour la vidange des étangs provenant du surplus réservé aux opérations courantes 2007 (fonds général).

2007-665

**2.4 ACCEPTATION DE LA POLITIQUE D'ACHAT**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval procède à l'adoption de la «Politique d'achat» préparée par le Service de l'approvisionnement, en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**3.0 TRAVAUX PUBLICS**

**4.0 HYGIÈNE DU MILIEU**

**5.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE, TOURISME ET COMMUNICATIONS**

2007-666

**5.1 ACQUISITION CLUB DE CURLING ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu unanimement :

QUE la Ville de Roberval acquiert du Club de curling Roberval inc. sa bâtisse située au 819 du boulevard de la Traversée, à Roberval, sur un terrain loué de la Ville de Roberval;

QUE cette acquisition soit faite sans aucune garantie de qualité quant à l'état de la bâtisse;

QUE tous les arrérages de taxes foncières soient assumés par la Ville de Roberval;

QUE le Club de curling ne fournisse à la Ville de Roberval que les titres qu'il a en sa possession;

QUE le Club de curling conserve tous les meubles et de manière non limitative, les tables, chaises, équipements de bar, équipements de cuisine etc., à l'intérieur de la bâtisse. En cas d'arrêt des activités du club, ces meubles deviendront la propriété de la Ville de Roberval;

QUE cette acquisition soit faite pour le prix de 80 000,00 \$ payable comptant, à l'ordre de Me Françoise Godin, en fiducie, à la signature de l'acte de vente;

QUE la responsabilité relative à la perception de la TPS et de la TVQ, le cas échéant, incombe à la Ville de Roberval;

QUE, concurremment, à la signature de l'acte de vente, un bail commercial intervienne entre la Ville de Roberval et le Club de curling afin de leur permettre de poursuivre leurs opérations à l'intérieur de la bâtisse. Les conditions du bail seront déterminées dans une résolution distincte;

QUE Monsieur le Maire et le Greffier soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Roberval tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

*(POSTE : 03-100-20-722)*

## **6.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2007-667

### **6.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION / CANON À EAU AVEC LANCES ET SUPPORTS**

Soumissions reçues (taxes et le transport sont inclus) :

- Aéro-Feu limité (Longueuil).....8 946,64\$
- Boivin et Gauvin inc. (Ancienne-Lorette) .....8 844,80\$

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Boivin et Gauvin inc. (Ancienne-Lorette), au montant de 8 844,80\$ taxes incluses, pour l'achat d'un canon à eau avec lances et supports pour le Service en sécurité incendie de Roberval.

(POSTE : 02-221-06-523)

## **7.0 RESSOURCES HUMAINES**

### **8.0 URBANISME, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET HABITATION**

**2007-668**      **8.1 ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE 2007-16 / MME PAULINE FORTIN**

ATTENDU que Mme Pauline Fortin, du 1490 boulevard Marcotte, à Roberval, a fait une demande de dérogation mineure concernant la distance entre la remise et la résidence étant réduite à 1,14 mètre au lieu de 2 mètres (Règlement 93-10, article 4.5.8.5);

ATTENDU que l'acceptation d'une telle dérogation mineure doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme (L.A.U. 145.2);

ATTENDU qu'en cas de refus de cette demande de dérogation mineure, cela pourrait causer un préjudice important au demandeur (L.A.U. 145.4);

ATTENDU que cette demande ne doit pas porter atteinte à la jouissance ou aux droits du propriétaire voisin (L.A.U. 145.4);

POUR CES RAISONS, il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la demande de dérogation mineure # 2007-16, de Mme Pauline Fortin, du 1490 boulevard Marcotte, à Roberval, concernant la distance entre la remise et la résidence étant réduite à 1,14 mètre au lieu de 2 mètres (Règlement 93-10, article 4.5.8.5).

**2007-669**      **8.2 ACCEPTATION PIIA / MME DIANE GAGNÉ (35, AVENUE SAINT-PIERRE, ROBERVAL)**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réunion du 11 décembre 2007, résolution 2007-74), le Conseil de la Ville de Roberval autorise l'émission d'un permis de rénovation à Mme Diane Gagné (35, avenue Saint-Pierre, Roberval), pour le remplacement de la fenestration et la pose d'un nouveau revêtement de vinyle et ce, conformément aux exigences relatives au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), soit la section 5.3 du règlement de zonage 93-10.

**2007-670**      **8.3 ACCEPTATION PIIA / MME CHRISTINE LECLERC (925, BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ROBERVAL)**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réunion du 11 décembre 2007, résolution 2007-74), le

Conseil de la Ville de Roberval autorise l'émission d'un permis de rénovation à Mme Christine Leclerc (925, boulevard Saint-Joseph, Roberval), le remplacement et l'élargissement d'une fenêtre en saillie en façade avec contour en PVC et ce, conformément aux exigences relatives au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), soit la section 5.3 du règlement de zonage 93-10.

2007-671

**8.4 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) / COMPAGNIE 9177-2798 QUÉBEC INC. / DEMANDE D'ALIÉNATION : LOTISSEMENT ET UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE / LOT 17, RANG 3, CANTON OUIATCHOUAN**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil de la Ville de Roberval recommande l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 13, rang 3, canton Ouiatchouan, Roberval, appartenant à 9177-2798 Québec inc., pour le morcellement d'un lot, l'autorisation pour une utilisation non agricole déjà consentie partiellement à l'utilisateur actuel auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

**9.0 LOISIRS ET CULTURE**

2007-672

**9.1 RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE GEORGES-HENRI-LÉVESQUE / CONSTRUCTION M.G. INC. / ACCEPTATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 / 203 546,39\$**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que sur recommandation de Boudreault Levasseur, architectes, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la demande de paiement numéro 2, de Construction M.G. inc., au montant de 203 546,39\$ taxes incluses, pour les travaux de réaménagement de la Bibliothèque Georges-Henri-Lévesque et en autorise le paiement.

*(POSTE : 22-730-0-10-00-722)*

2007-673

**9.2 CLUB DE CURLING DE ROBERVAL INC. / AUTORISATION SIGNATURES D'UN BAIL**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Monsieur le Maire et le Greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Roberval, un bail commercial avec le Club de curling de Roberval inc. leur permettant d'utiliser la bâtisse située au 819 du boulevard de la Traversée, à Roberval, pour la poursuite de leurs activités de curling.

**10.0 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, FAMILLE, AÎNÉS ET JEUNESSE**

## **11.0 LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**A.M. 11.1 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT PORTANT SUR L'IMPOSITION 2008 / AVEC DISPENSE DE LECTURE**

Le conseiller M. Serge Hudon donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement dont l'objet est l'imposition pour l'année 2008 et ce, avec dispense de lecture

**A.M. 11.2 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES / AVEC DISPENSE DE LECTURE**

Le conseiller M. Rémy Leclerc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement dont l'objet est la tarification pour l'enlèvement des ordures pour l'année 2008 et ce, avec dispense de lecture.

**A.M. 11.3 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUTS / AVEC DISPENSE DE LECTURE**

La conseillère Mme Michèle Claveau donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, elle présentera un règlement dont l'objet est la tarification pour le service d'égouts pour l'année 2008 et ce, avec dispense de lecture.

**A.M. 11.4 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT DE TARIFICATION AQUEDUC / AVEC DISPENSE DE LECTURE**

Le conseiller M. Gilles Otis donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement dont l'objet est la tarification de l'aqueduc pour l'année 2008 et ce, avec dispense de lecture.

**A.M. 11.5 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT DE TARIFICATION AQUEDUC AU COMPTEUR / AVEC DISPENSE DE LECTURE**

Le conseiller M. Serge Hudon donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement dont l'objet est la tarification d'aqueduc au compteur pour l'année 2008 et ce, avec dispense de lecture.

**A.M. 11.6 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES TAUX VARIÉS DE TAXATION / AVEC DISPENSE DE LECTURE**

Le conseiller M. Jocelyn Bouchard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement dont l'objet est l'imposition des taux variés de taxation pour l'année 2008 et ce, avec dispense de lecture.

A.M.

**11.7 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES / AVEC DISPENSE DE LECTURE**

Le conseiller M. Rémy Leclerc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement dont l'objet est les modalités de paiement des taxes foncières municipales pour l'année 2008 et ce, avec dispense de lecture.

A.M.

**11.8 AVIS DE MOTION / TARIFICATION APPLICABLE POUR DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTES PAR LA VILLE DE ROBERVAL / AVEC DISPENSE DE LECTURE**

Le conseiller M. Gilles Otis donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement dont l'objet est la tarification applicable pour des biens, services ou activités offertes par la Ville de Roberval et ce, avec dispense de lecture.

**12.0 CORRESPONDANCE**

**13.0 DOSSIERS DU MAIRE**

2007-674

**13.1 APPUI À LA DÉCLARATION DES COLLÈGES POUR LA PRÉVENTION DU SUICIDE**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval appuie la démarche effectuée par le réseau de cégeps du Québec relativement à la «Déclaration des collèges pour la prévention du suicide», telle que décrite ci-après :

*Parce qu'aujourd'hui, quatre de nos concitoyens s'ajouteront aux 14600 québécois qui se sont suicidés dans les dix dernières années et que ces décès auront entraîné plus d'un demi-million de personnes dans un deuil douloureux;*

*Parce que la première cause de décès chez les 15-19 ans est attribuable à un suicide que le phénomène touche l'ensemble des régions du Québec;*

*Parce que nous estimons qu'il est possible de contrer le phénomène du suicide par des actions concertées, cohérentes et intensives de sorte que les personnes qui souffrent puissent bénéficier de ressources accessibles et efficaces;*

*Parce que nous ne voulons plus perdre, par suicide, de père, de mère, de frère, de sœur, de fils, de fille, de parent, d'ami, de collègue, de voisin, d'étudiant;*

*L'éducation et la sensibilisation face au suicide, c'est le rôle de tous. En prenant position, nous avons le pouvoir de changer les choses.*

*Faites entendre votre voix et joignez-vous à nous pour porter ce message à l'ensemble des jeunes :*

*«T'es important pour nous. Le suicide n'est pas une option!»*

2007-675

**13.2 APPUI À LA VÉLOROUTE DES BLEUETS / GRAND TOUR 2010**

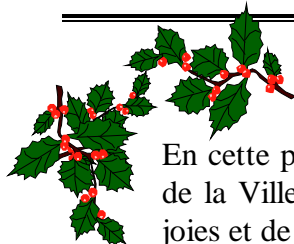
Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval appuie la Corporation du circuit cyclable «Tour du Lac-Saint-Jean» dans sa démarche effectuée auprès de Vélo Québec afin d'obtenir la présentation du «Grand Tour» au Saguenay-Lac-Saint-Jean en 2010, dans le cadre de l'une des activités du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Véloroute des bleuets.

2007-676

**13.3 FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DU NOËL DE TOUT LE MONDE**

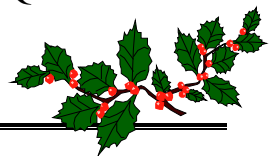
Il est proposé, appuyé et résolu unanimement, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette ses sincères félicitations et remerciements aux bénévoles et organisateurs de la 27<sup>e</sup> édition du Noël de tout le monde. De plus, le Conseil tient à remercier toute la population de Roberval pour les activités d'œuvres humanitaires tenues récemment sur notre territoire et particulièrement les efforts faits pour offrir à plus de deux cents personnes un panier de provisions.

**13.4 VŒUX À L'OCCASION DES FÊTES**



En cette période des Fêtes, au nom du Conseil municipal et des employés de la Ville de Roberval, j'offre à la population mes vœux de bonheur, de joies et de santé!

Que vos rassemblements en famille ou entre amis soient teintés de bonheur, de joies et que ces activités se fassent dans la prudence. Que 2008 soit la réalisation de vos projets les plus ambitieux!



**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2007-677

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que la présente assemblée soit levée.

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC — ARTICLE 53

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, J'APPROUVE CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONTENUES SOUS CE PROCÈS-VERBAL.

DATE : Le 18 décembre 2007

SIGNATURE : \_\_\_\_\_  
Michel Larouche, Maire

\_\_\_\_\_  
**MICHEL LAROUCHE**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**JEAN-GUY TARDIF**  
**LE GREFFIER**

**JGT/chp**  
(Réf. : Chantale/Conseil/PV20071217)